

Consignes coordinateurs

La proposition doit être composée d'une problématique de quatre ou cinq pages, interligne simple. Cette problématique doit aborder différents points, à savoir :

- Un titre ;
- Le/les coordinateur(s), leurs coordonnées, leur(s) institution(s) de rattachement. Dans la mesure où elle ne fait pas figure de symbole, la présence d'un coordinateur venant d'un pays du Sud est conseillée ;
- Une contextualisation du sujet sous forme d'un état rapide de la question abordée et des recherches actuelles sur le sujet avec une discussion sur les thèses en présence ;
- Un argumentaire qui présente le positionnement des coordinateurs par rapport à ces travaux ;
- Les thématiques que les coordinateurs aimeraient voir abordées ;
- Un cadrage des articles (disciplinaire / géographique / méthodologique / etc.) qui doit tenir compte de la dimension critique toujours privilégiée par la rédaction de la revue ;
- La valeur ajoutée du dossier par rapport au débat, l'influence et les retombées (en identifiant des « cibles ») qui sont attendues ;
- Des jalons bibliographiques.

La proposition d'appel à contributions est étudiée par le Comité de rédaction qui la soumet également à évaluation auprès de deux lecteurs anonymes, spécialistes du sujet.

Si la proposition est retenue par le Comité de rédaction et le Comité éditorial, elle donne lieu à un appel à contributions public largement diffusé qui sollicite des projets d'articles en 4 500 signes comprenant :

- le titre ;
- la question de recherche ;
- le cadre théorique ;
- le terrain étudié ;
- les principaux résultats
- des jalons bibliographiques (hors du décompte de signes).

Un dossier publié compte au maximum 5 articles.

Un texte ne devra pas dépasser pas les 40 000 signes, espaces et notes incluses (hors résumé et bibliographie).

Le porteur du projet accepte de se mettre en relation étroite avec le référent interne à la revue et désigné par le Comité éditorial. Ce dernier devient co-directeur de du numéro. Le porteur du projet rend compte devant lui de la bonne marche du numéro et de la tenue des délais.

Le porteur du projet trouve, en collaboration avec le référent du Comité éditorial, au minimum deux évaluateurs par projet d'article retenu, dont au moins un externe à la revue.